

SONY
make.believe

Totalement FOOT

Du 13 novembre au 31 décembre 2009



30€ remboursés

pour l'achat d'un appareil photo
numérique Sony de la série X1



Partenaire officiel de la FIFA

Cyber-shot



Offre APN Sony 30€ remboursés

Modalités de l'offre

Pour l'achat d'un appareil photo numérique Sony⁽¹⁾ entre le 13 novembre et le 31 décembre 2009 inclus, en France métropolitaine et DOM-TOM, et dans les magasins participant à l'opération, Sony vous rembourse 30€.

(1) Offre valable sur les références : DSCWX1 / DSCTX1 / DSCHX1. (toutes couleurs)

Comment bénéficier de l'offre ?

Complétez en majuscules le bulletin ci-après ou téléchargeable sur www.sony.fr/promotions en précisant vos coordonnées complètes et joignez également en une seule fois :

- Une photocopie de la facture d'achat de votre appareil photo numérique Sony⁽¹⁾ effectué entre le 13 novembre et le 31 décembre 2009 inclus, en entourant la référence de l'appareil photo numérique Sony⁽¹⁾ acheté concerné par l'offre.
- L'original du code-barre de l'appareil photo numérique Sony⁽¹⁾ acheté concerné par l'offre (à découper sur l'emballage), conforme à l'exemple ci-contre.
- Un RIB émanant d'une banque sur le territoire français.



Tout envoi incomplet sera refusé.

Renvoyez le tout sous pli suffisamment affranchi de préférence en recommandé avec AR à votre charge avant le 15 janvier 2010 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Offre APN Sony 30€ remboursés
Custom Promo n° 13812
13102 Rousset CEDEX

Nom : _____
 Prénom : _____
 Adresse : _____

 Code postal : | | | | | Ville : _____
 Pour être informé de l'état de traitement de votre demande, veuillez indiquer votre email en majuscules : _____@_____
 Je souhaite recevoir d'autres informations et offres promotionnelles de la part de Sony dont la lettre d'Informations My Sony.*
 Pour toutes questions, appelez au 0 970 805 100 (numéro non surtaxé depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 9h à 18h.
 Référence à rappeler : opération n° 13812

* Si vous ne cochez pas la case "Je souhaite recevoir d'autres informations et offres promotionnelles de la part de Sony", vos données personnelles seront utilisées uniquement dans le cadre de cette offre et ne seront pas conservées par la suite. Les conditions d'utilisation de vos données sont détaillées sur le site www.sony.fr/cuip ou pourront vous être renvoyées sur simple demande au : Centre de Relations Clients API2310 75831 Paris cedex 17 ou par téléphone au 08 92 35 07 35 (0,34 euro TTC/min). Vous recevrez votre remboursement par virement bancaire dans un délai de 6 à 8 semaines environ sans que ce délai n'engage Sony France. Frais d'affranchissement et de participation non remboursés. Toute demande, faite sur un bulletin non référencé par Sony, incomplète, illisible, frauduleuse, insuffisamment affranchie, portant sur des références différentes de la présente offre sera considérée comme nulle. Sony se réserve le droit de suspendre, modifier ou annuler la présente offre en cas de nécessité. Offre valable pour tout résident en France métropolitaine et DOM-TOM. Offre non cumulable avec d'autres promotions en cours. Offre téléchargeable sur : www.sony.fr/promotions

Extrait de Règlement "Jeu totalement foot"

Sony France organise du 30 octobre au 31 décembre 2009 un jeu gratuit sans obligation d'achat s'intitulant "Jeu Totalement Foot". Pour participer, il suffit de se connecter sur le site Internet www.sony.fr/totalementfoot, de remplir le formulaire d'inscription, de définir et enregistrer 3 de ses envies de produits Sony pour Noël puis de valider sa participation au tirage au sort pendant la durée du jeu. Le tirage au sort sera effectué le 29 janvier 2010 et déterminera 50 gagnants. Le gagnant n°1 recevra un voyage pour 2 personnes pour assister à la Finale de l'UEFA Champions League à Madrid le samedi 22 mai 2010 (valeur approx 4 000€ TTC), les gagnants n°2, 3, 4 et 5 recevront chacun un Appareil Photo REFLEX α 380 (valeur approx. unit. 900€ TTC), les gagnants n°6 à 20 recevront chacun un Appareil Photo TX1 (valeur approx. unit. 380€ TTC), les gagnants n°21 à 50 recevront chacun un « lot foot » comprenant un tee-shirt Fifa et un ballon UEFA (valeur approx. unit. du lot 65€ TTC). Ce jeu est limité à un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse), résidant en France métropolitaine, âgé de plus de 18 ans. Les gains seront envoyés à l'adresse postale indiquée lors de l'inscription au jeu à partir du 15 février 2010. Les gagnants ne pourront en aucun cas exiger le remplacement des gains par un autre lot. Le règlement complet du jeu est déposé chez Maîtres Miellel - Kermagoret, Huissiers de justice associés, 25 rue Drouot, 75009 Paris et est disponible sur le site du jeu. Les organisateurs se réservent le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, proroger ou annuler le jeu sans préavis, sans que leur responsabilité soit engagée de ce fait. La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et son application par Sony France. Toutes interprétations ou contestations seront tranchées exclusivement par Sony France. Les données personnelles communiquées par les participants seront utilisées uniquement dans le cadre de ce jeu et ne seront pas conservées par la suite sauf en cas d'acceptation expresse du participant.

Sony France SA – 20-26 rue Morel – 92110 Clichy 712 034 800 RCS Nanterre – Capital 122 231 495 €.
Sony, make.believe et Cyber-shot sont des marques déposées de Sony Corporation, Japon. Piment*

